OFFRE D'ACHAT

Nous soussignés

Après avoir visité avec Monsieur ou Madame,

les biens ci-après désignés :

appartenant à :

faisons offre d'achat, sous réserve de l'acceptation des propriétaires, au prix de :

Si notre offre est acceptée par les propriétaires, la transaction devra avoir lieu aux conditions ordinaires et de droit notamment aux suivantes :

CONDITIONS

Ces biens seront, le jour de signature de l'acte de vente, libres de tous privilèges et hypothèques quelconques.

Nous les prendrons dans l'état où il se trouvent, les connaissant pour les avoir vus et visités.

La jouissance des lieux sera acquise le jour de la signature de l'acte authentique de vente, qui devra avoir lieu au plus tard le : I_I_I_i_I_I_I_i_I

En cas d'accord des propriétaires, les présentes vaudront accord définitif sur la chose et sur le prix, et vous vous chargerez d'établir ou faire établir tous actes sous seing privé, qui annuleront et remplaceront les présentes, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement de la vente, notamment sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt de :

DECLARATIONS PARTICULIERES DANS LE CADRE DE LA LOI SRU

Les parties aux présentes déclarent chacune en ce qui la concerne avoir pris connaissance tant par elles-mêmes que par les explications qu'elles ont eues du REDACTEUR, de l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation modifié par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU.

- le droit de rétractation prévu au dit article ne s'applique pas aux présentes pour la raison suivante (acquéreur professionnel, bien non destiné à l'habitation, ...) :

- l'acquéreur déclare expressément ne pas destiner l'immeuble à un usage d'habitation et ne pas agir en qualité de professionnel au sens de l'article 271-1 de la loi SRU *: • la notification prévue au dit article se fera par :*

à la diligence et aux frais de :

- *en cas de pluralité d'ACQUEREURS, chacun d'eux déclare, pour cette notification, expressément élire domicile à l'adresse ci-dessous (si différente de celle indiquée en tête des présentes) :*
- *en cas de pluralité d'ACQUEREURS, la rétractation de l'un d'eux emportera rétractation de tous.*
- *Pour le cas ou l'ACQUEREUR userait de la faculté de rétractation qui lui est offerte par l'article précité, la notification devra être envoyée au Propriétaire, ainsi que les parties le requièrent expressément.*

CONDITIONS SUSPENSIVES

- *les présentes sont soumises à la condition que l'acquéreur verse la somme de à l'ordre de à l'occasion de la signature d'un compromis qui devra intervenir avant le* I_I_I_I_I_I_I_I_I_I *{au plus tôt le lendemain de l'expiration du délai de rétractation)*

CONDITIONS PARTICULIERES

- *si copropriété : superficie privative (loi Carrez) :*

DUREE

L'accord des propriétaires devra intervenir dans un délai maximum de cinq jours à compter de ce jour.

Fait à ,le en I—I exemplaires

[Signer séparément chaque exemplaire]

Le Proposant *(signature) :*

« Bon pour achat au prix de..... (mention manuscrite!) »

Acceptation du ***Vendeur*** *(signature et date) :*

« Bon pour vente au prix de..... (mention manuscrite) »